

AVIS PUBLIC



DEMANDE D'AUTORISATION D'EXERCER UN USAGE CONDITIONNEL

Les personnes intéressées sont priées de noter qu'elles pourront être entendues par les membres du conseil d'arrondissement de Ville-Marie qui statueront, en vertu de la procédure des usages conditionnels du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie* (01-282), sur une (1) demande approuvant, pour un bâtiment situé au 372 rue Sherbrooke Est, l'usage « activité communautaire ou socioculturelle », et ce, conformément au paragraphe 3 de l'article 204 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie* (01-282) [dossier 1223332002].

La séance du conseil d'arrondissement au cours de laquelle sera étudiée cette demande aura lieu le mardi 10 mai 2022 à 18 h 30, au 535, avenue Viger Est (Archives nationales du Québec (édifice Gilles-Hocquart)).

Toute personne qui désire obtenir des renseignements relativement à cette demande d'autorisation peut également communiquer avec la Division de l'urbanisme de la Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité au 514 872-9545 et en mentionnant le numéro de dossier indiqué précédemment.

Fait à Montréal, le 23 avril 2022

Le secrétaire d'arrondissement,
Fredy Alzate

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/villemarie